

ÉCOLE LAMOUREOUS

📍 511 chemin de Lamouroux

33290 LE PIAN-MÉDOC

☎ 05 56 17 41 01

✉ ecolelamourous.direction@gmail.com

CONTRAT FINANCIER

Année scolaire 2026-2027

1. Contribution des familles

A. Finalités

La **contribution des familles** permet de financer :

- les investissements immobiliers et les équipements,
- les dépenses liées au **caractère propre de l'établissement**,
- les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'**Enseignement Catholique**.

B. Calcul de la contribution des familles

La contribution demandée est calculée en fonction du quotient familial

Le montant de la contribution familiale a augmenté de 2%. Cette augmentation se justifie par l'inflation et les travaux réalisés récemment et en cours.

Tranche Quotient familial (QF) Tarif annuel

1	$QF < 1000$	816 €
2	$1000 \leq QF < 1200$	918 €
3	$1200 \leq QF < 1400$	1 020 €
4	$1400 \leq QF < 1800$	1 122 €
5	$QF > 1800$	1224 €

Consultez la pièce jointe pour calculer le montant de la contribution et remplir le tableau final.

2. Engagement à l'inscription/la réinscription

L'engagement pris au moment de l'inscription/la réinscription est **essentiel** pour l'équilibre financier de l'école et l'organisation des effectifs.

- Le **chèque d'acompte** de 80 € sera encaissé en septembre 2026
 - et déduit de la facture annuelle, le solde sera mensualisé sur 10 mois (octobre à juillet)
 - **en cas de désistement.**

3. Activités, sorties pédagogiques et classes de découverte

Tout au long de l'année scolaire, des **sorties** et **activités pédagogiques** peuvent être organisées sur le temps scolaire afin d'enrichir les apprentissages.

✦ Une **participation financière** sera facturée aux familles.

4. Restauration

✦ L'établissement ne dispose pas de restauration scolaire, elle fonctionne selon un **dispositif de lunch box** : chaque enfant apporte son repas.

La restauration est une **prestation facultative**, choisie par les parents et constituant un **engagement à l'année**.

Le forfait couvre les frais de fonctionnement (eau, surveillance, électricité, etc.).

Forfait demi-pension

Prestation	Tarif occasionnel	Tarif mensuel	Tarif annuel
Cantine	2€ par repas	12 €	120 €

5. Garderie

Les prestations de garderie sont **facultatives** et choisies par les parents.

Engagement au trimestre

- Tout changement de régime doit être demandé :
 - en **décembre** (pour le 2^e trimestre),
 - en **mars** (pour le 3^e trimestre).en **mars** (pour le 3^e trimestre).

Prestations	Organisation	Tarif occasionnel	Tarif mensuel	Tarif annuel	Pénalité de retard à partir de 18h30
Accueil du matin Maternelle /Elémentaire	De 7h 30 à 8h30		Gratuit		
Garderie du soir Maternelle	De 16h45 à 18h30	4 € par garderie	30 €	300 €	5 € par tranche de 30 minutes
Garderie et étude du soir Elémentaire	-Lundi et jeudi *de 16h45 à 17h 30 : étude *de 17h30 à 18h30 : garderie ET -Mardi et vendredi *de 16h45 à 18h30 : garderie		35 €	350 €	5 € par tranche de 30 minutes

6 . Association des Parents d'Elèves (APEL)

Elle représente les parents au sein de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'école. La cotisation comprend un abonnement à la revue Famille et Education.

Adhésion par famille / an	25 €
---------------------------	------

7. Assurance scolaire

Les représentants légaux s'engagent à assurer l'élève pour toutes les activités proposées par l'établissement et à en justifier par une attestation d'assurance valable pour la durée de l'année scolaire, au plus tard le 15 septembre 2026. A défaut de production de l'attestation requise dans ce délai, les représentants légaux relèveront de l'assurance collective souscrite par l'établissement auprès de l'assurance Mutuelle Saint Christophe (contrat n°0000011403968104), dont les conditions générales sont disponibles sur le site <https://www.saint-christophe-assurances.fr>

8. Modalités financières

Modes de règlement et échéancier

Le **prélèvement bancaire** est le mode de règlement **privilegié** et **souhaité** par l'établissement.

Un **échéancier** vous sera adressé en octobre **2026** pour le règlement des contributions.

Mode	Par chèque en 1 fois	Par chèque en 2 fois	Par prélèvement
Encaissement acompte inscription	Encaissement autour du 10 septembre 2026	Encaissement autour du 10 septembre 2026	Encaissement autour du 10 septembre 2026
Règlement Contribution	Encaissement le 10 octobre 2026	Encaissement le 10 octobre 2026 et le 10 mars 2027	Chaque mois, du 10 octobre 2026 au 10 juillet 2027
Détails	Chèque remis le 1 septembre	Chèques remis 1 septembre	Autour du 10 de chaque mois (Décalage de 1 ou 2 jours en fonction des jours ouvrés)

Difficultés financières

En cas de changement de situation financière en cours d'année, les familles sont invitées à **prendre contact avec la cheffe d'établissement**.

Impayés

- L'établissement se réserve le droit d'engager toute action nécessaire pour le **recouvrement des sommes dues**,
- En cas d'impayés, l'élève pourra **ne pas être réinscrit** l'année scolaire suivante,
- Les **frais de rejet bancaire** seront ajoutés aux sommes à régulariser.

NOM ET PRENOM DES ENFANTS _____

RECAPITULATIF FRAIS ENGAGES PAR AN A LAMOUREUS

Prestation	Montant	Prestation obligatoire	Prestation facultative
Contribution Selon quotient familial		X	
Accueil matin	Gratuit		X
Cantine par enfant	120 €		X
Garderie soir maternelle par enfant	300 €		X
Garderie et étude élémentaire par enfant	350 €		X
Adhésion APEL par famille	25 €		X
Montant total annuel			
Soit un coût mensuel de :			

Date et signature des représentants légaux de l'enfant avec la mention

« Lu et approuvé »

Parent 1

Nom _____ Prénom _____

Date _____ Signature

Parent 2

Nom _____ Prénom _____

Date _____ Signature